



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 1 août 2012 au 8 janvier 2021

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2010-18

Présentation des éléments d'évaluation et des risques du patrimoine immobilier des sociétés cotées

Version consultée

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 [↗](#)
- ↘ Article 212-7 du règlement général [↗](#)
- ↘ Article 212-13 du règlement général [↗](#)

∨ **Liens**



- ↳ [Rapport du groupe de travail de Mr Barthès de Ruyter sur l'expertise immobilière du patrimoine des sociétés](#)
- ↳ [Charte de l'expertise en évaluation immobilière](#)
- ↳ [faisant publiquement appel à l'épargne](#)
- ↳ [Code de déontologie des SIIC](#)

ESMA update of the CESR recommendations / The consistent implementation of Commission Regulation (EC) No 809/2004 implementing the Prospectus

- ↳ [Directive](#)

Archives

- ↳ Du 08 février 2010 au 31 juillet 2012 | Position - Recommandation DOC-2010-18

Présentation des éléments d'évaluation et des risques du patrimoine immobilier des sociétés cotées

↓ [Télécharger la doctrine](#)

↳ Liens

Rapport du groupe de travail de Mr Barthès de Ruyter sur l'expertise immobilière du patrimoine des sociétés faisant publiquement appel à

- ↳ l'épargne
- ↳ [Charte de l'expertise en évaluation immobilière](#)
- ↳ [Code de déontologie des SIIC](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02